

Informations Pratiques

Informations Pratiques

La prise en charge de vos coûts de formation et inscription.

Vous êtes un dirigeant ou salarié d'entreprise

Le Plan de Formation

Les formations sont classées en 2 catégories :

- Adaptation au poste de travail, évolution ou maintien de l'emploi,
- Développement des compétences.

Vous cotisez chaque année auprès d'un OPCA, Organisme Paritaire Collecteur Agréé (AGEFOS, OPCALIA, AGEFORIA, ADEFIM, FAFIH, FORCO...), à hauteur d'un pourcentage de votre masse salariale. Vous avez accès à un budget formation.

Se renseigner auprès de votre OPCA.

Le DIF

Le **DIF** donne à chaque salarié (en CDI ou en CDD après 4 mois d'ancienneté) un capital de 20h par an de formation cumulable sur 6 ans à hauteur de 120h de formation.

Se renseigner auprès de l'employeur.

La professionnalisation

La période de professionnalisation a pour objet de

favoriser le maintien de l'emploi, en permettant l'acquisition d'un diplôme, titre à finalité professionnelle, ou de

participer à une action de formation de professionnalisation (liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi de votre branche professionnelle).

Se renseigner auprès de votre OPCA.

Vous êtes dirigeant(e) non-salarié ou conjoint(e) collaborateur non-salarié(e)...

... vous bénéficiez du droit à la formation via l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise).

Vous pouvez bénéficier chaque année de 1500 ? pour vous former. Votre dossier de financement est instruit par la CCI. Les entreprises de moins de 10 salariés et des secteurs commerce ou tertiaire marchand bénéficient d'une subvention complémentaire du Conseil régional de Bretagne.

[Bulletin d'inscription](#)

- Envoi du bulletin d'inscription par e-mail, courrier ou fax.

Contact

[Anne-Marie Talibart](#) - Tél.: 02.96.78.62.20 - Fax : 02.96.75.11.59

Non

Non

2009.01.06

[Formations](#)

La prise en charge de vos coûts de formation à la CCI des Côtes d'Armor

La prise en charge de vos coûts de formation et inscription auprès de la CCI des Côtes d'Armor
financement des formations côtes d'armor DIF salarié dirigeant, bulletin d'inscription formations